Il a exposé en ces termes le récit de son expédition :

Le *Galilée*, après avoir pris à son bord le chancelier de Mogador, Allal Aldi, s'était rendu au cap Juby. Allal Aldi est chevalier de la légion d'honneur. C'est un Algérien qui a joué un grand rôle dans les affaires du Riff. Il entra en relation avec le caïd Ahmid Sidi Ibrahim, fonctionnaire du Makhzen.

Les captifs étaient entre les mains de la tribu des Izergui. Les pourparlers durèrent longtemps, très longtemps. Ainsi qu'ils l'avaient fait avec les envoyés de M. Lebaudy, les indigènes cherchaient à berner tout le monde, donnant des rendez-vous auxquels ils manquaient. Ils firent tant et tant que le commandant Jaurès prit une décision énergique.

Le 31 août, lundi matin, le *Galilée* ouvrit le feu sur la côte et ses pièces de 47 tracèrent avec leurs projectiles un secteur de côte, où les prisonniers seuls pouvaient circuler. Une soixantaine de coups suffirent pour faire comprendre aux Maures que d'on en avait assez de leurs atermoiements, et, bien que ce tir tout pacifique n'ait produit aucun dégât et fait aucune victime, il produisit une impression telle qu'à deux heures de l'après-midi le maître d'équipage Picard et ses quatre compagnons étaient à bord du *Galilée* qui, un quart d'heure après, appareillait pour Mogador.

LE DÉPART DES MARINS DE LA « FRASQUITA »

Le maître d'équipage Picard et ses quatre compagnons de captivité, les matelots Cambrai, Jégon, Bourdiac et Gueguen, comptent partir aujourd'hui pour Paris et le Havre. Ils désirent s'arrêter à Paris pour remercier le ministre de la marine d'avoir envoyé un navire pour les délivrer. Tous cinq ne tarissent pas d'éloges sur la bonté du commandant du *Galilée* et sur l'amabilité des officiers et des marins. L'un d'eux, Bourdiac, a retrouvé à Toulon son frère qui est second maître à bord du *Calédonien*.

Les cinq rapatriés sont en subsistance à bord du croiseur désarmé *Inconstante*.

Ils sont logés dans le poste de l'équipage et nourris avec les hommes de ce bâtiment de réserve, qui sert de dépôt pour les matelots.

Le mode de traction sur le Métropolitain de Paris

Parmi les « desiderata » exprimés, et même inscrits dans le programme des réformes à apporter au fonctionnement du Métropolitain de Paris, afin d'éviter le retour des accidents et des catastrophes, figure explicitement la modification du système de traction.

Cela soulève évidemment d'importants problèmes.

Placer, par exemple, le conducteur électrique à la voûte des tunnels et y prélever le courant par trolley, au lieu de le prélever par frotteurs sur un troisième rail conducteur au ras du sol, ce n'est pas évidemment modifier le système de traction : c'est simplement en changer la disposition.

Les « systèmes de traction » sont en nombre relativement restreint : ce sont l'électricité, la vapeur, les câbles tracteurs, le gaz, l'air comprimé.

La vapeur, les câbles tracteurs, le gaz ne se prêtent pas aisément à la traction intensive et souterraine du Métropolitain parisien.

Restent l'électricité et l'air comprimé.

Supposons, — ce qui n'est pas du tout *indiqué* encore, — l'électricité écartée du programme, il n'y aurait plus que l'air comprimé.

La traction par l'air comprimé est séduisante au cas particulier : elle résoudrait élégamment les questions d'hygiène et de ventilation qui ont été posées. Ce n'est point une innovation. Étudiée, dès 1838, par Andraud et Tessié du Motay, puis à partir de 1872, étudiée et pratiquée, par M. Mekarski, la traction mécanique par l'air comprimé a fait ses preuves dans l'industrie des tramways, en France, aux tramways de Nantes, aux tramways nogentais, à Aix-les-Bains, à Vichy, à la Compagnie générale des omnibus, sur les tramways de Louvre-Saint-Cloud-Versailles, de Saint-Augustin-Cours de Vincennes, aux tramways d'Arpajon. A l'étranger, on en trouve des applications en Suisse et aux États-Unis.

On peut dire que c'est par l'air comprimé que la traction sur le Métropolitain de Paris a commencé. Car les petites locomotives, ramassées sur elles-mêmes, qui traînent les trains de déblais sur les chantiers de construction, dans les galeries, et que les ouvriers appellent des « Santos-Dumont », sont des locomotives à air comprimé.

Serait-il pratique, actuellement, de remplacer la traction électrique par la traction à air comprimé sur le Métropolitain ? A supposer que l'on en admette le principe, un examen approfondi s'imposerait pour y répondre.

Les lignes existantes du Métropolitain comportent en effet déjà un outillage électrique considérable et coûteux. Il est vrai que cet outillage devra être modifié, non sans de grandes dépenses, si l'on substitue, entre autres choses, le trolley aérien au troisième rail à ras de terre. Il est vrai aussi que, pour les voies en construction, on a peut-être encore le choix du moyen de traction dans une certaine limite.

Les usines productrices du courant électrique pourraient devenir des usines de compression d'air. Pour produire du courant, comme pour comprimer de l'air, il faut toujours, lorsque l'on n'est pas sur la « houille blanche », brûler du charbon. Reste à savoir ce que coûte la traction dans l'un ou l'autre cas.

Dans son instructif ouvrage intitulé : la *Traction des tramways*, M. Raymond Godfernaux donne les indications suivantes à titre de renseignement :

Pour un parcours annuel d'un million de kilomètres, la dépense totale de traction à l'air comprimé par kilomètre-voiture peut atteindre 0 fr. 574, avec une ligne de trente kilomètres, ayant trente voitures, dont vingt en service, parcourant chacune 150 kilomètres par jour.

Pour le même parcours, avec traction électrique par trolley aérien, dans les mêmes conditions (trente kilomètres, trente voitures, dont vingt en service), le kilomètre-voiture revient à 0 fr. 484.

Il y aurait donc, ce semble, un grand avantage économique en faveur de la traction électrique.

Mais, d'une part, l'exemple de cette traction empruntée aux tramways est très réduit par rapport à ce que peut et doit effectuer le Métropolitain. D'autre part, en faveur de l'air comprimé, il y a les avantages d'hygiène et de sécurité, que nous avons signalés tout d'abord, et ces avantages paraissent devoir être obstinément mis dans la balance.

La conclusion de ceux qui ne sont pas obligés, par leurs fonctions, de prendre un parti technique motivé en faveur de tel ou tel système, c'est que la conception d'une mise en service de la traction par l'air comprimé mérite, en l'état des choses, d'être examinée.

Nous avons demandé son avis sur ce sujet à M. Mekarski, lequel, ainsi que nous l'avons dit, peut être considéré comme le protagoniste pratique de l'air comprimé.

Ce mode de traction, nous a-t-il dit, pourrait être appliqué sur le Métropolitain, au point de vue technique, dans des conditions fort analogues à celles où l'est actuellement la traction électrique, avec des trains composés d'automotrices et de voitures sans moteur. On pourrait réaliser même adhérence par tonne de train, même effort de traction au démarrage, donc, même rapidité de démarrage.

Pour rendre les trains ainsi constitués capables de fournir un parcours étendu sans renouveler leur approvisionnement d'air, il suffirait d'installer sous les voitures non motrices, comme sous les automotrices, des batteries de réservoirs analogues à celles placées sous les automobiles des voitures à air comprimé de la Compagnie des omnibus et de relier ces réservoirs par des conduites flexibles dont la formule est connue. Avec douze à quinze mètres cubes de réservoirs sur un train de huit voitures à seize essieux chargés, on disposerait d'un parcours de 25 à 30 kilomètres.

Quant au prix de revient de la traction, voici comment on peut — c'est M. Mekarski qui parle — l'envisager comparativement. Quel est le prix de « l'énergie » dans les deux cas ?

Il est admis que, si la puissance initiale est empruntée à une machine à vapeur et mesurée sur les pistons de cette machine, on peut en tirer, par cheval-heure, 500 watts-heure d'électricité, ou bien 4 kilogrammes d'air comprimé à la pression à laquelle on l'emploie sur les tramways. Il y aurait donc égalité entre les deux systèmes si l'on faisait avec 8 kilogrammes d'air autant de besogne qu'avec un kilowatt-heure.

Ce résultat n'est pas obtenu dans l'exploitation des tramways mais on n'en est pas bien loin. A Nantes, par exemple, la dépense d'air des tramways à air comprimé se maintient en moyenne à 8 k. 5, sur un réseau où les cars électriques dépenseraient certainement 850 watts. Dans cette exploitation, par conséquent, il faut 10 kilos d'air, au lieu de 8, pour remplacer un kilowatt-heure : l'écart, de ce chef, est donc de 20 pour cent; il est, d'ailleurs, partiellement compensé sur les frais d'entretien du matériel.

Mais il n'en serait pas ainsi sur le Métropolitain parce qu'il serait possible d'y retirer de l'air comprimé un rendement supérieur à celui dont on se contente pour les tramways, en raison de la régularité de la traction et des résistances. Sur le Métropolitain où il n'y a guère qu'à démarrer, l'effort développé varie peu et se maintient presque constamment dans le voisinage de la limite d'adhérence. Il y serait, dès lors, possible d'utiliser la détente de l'air comprimé plus complètement au moyen d'un organisme « Compound ».

En résumé, d'après M. Mekarski, l'emploi de la traction à air comprimé sur le Métropolitain ne soulèverait de difficultés ni pour la composition et la capacité des trains, ni pour les parcours à effectuer, ni pour la rapidité de démarrage, et le prix de revient de l'énergie serait comparable.

A l'actif de l'air comprimé il y aurait, comme nous l'avons indiqué, et cela est évident, la suppression des risques d'incendie des trop célèbres courts-circuits et une meilleure ventilation des galeries. Cela paraît donc bien être, avec toutes les difficultés que comporte un changement du mode de traction, une solution du problème tout au moins à envisager sans parti pris.

Les congrégations

Lot-et-Garonne. — On nous écrit d'Agen :

Le départ des religieuses du couvent de Layrac a créé, dans la commune de ce nom, deux courants et beaucoup d'agitation. Les mécontents sont sensibles, en majeure partie, aux préjudices portés aux négociants et industriels de la commune par le départ des sœurs du couvent qui était un des plus importants de la région et comprenait environ deux cents personnes, personnel ou élèves.

Aussi le maire de Layrac, le docteur Cassius, et le conseil municipal de cette commune avaient-ils décidé de supprimer, cette année, la distribution des prix aux enfants des écoles laïques, pour protester contre le départ des sœurs.

Cette mesure motiva les protestations des amis de l'école laïque ; une délégation fut envoyée au préfet pour obtenir que la distribution des prix ne fût point supprimée, et, finalement, après une série de pourparlers, le préfet fit annoncer que la distribution des prix aurait lieu et qu'il la présiderait lui-même.

Et en effet, aujourd'hui dimanche à 4 heures du soir, la cérémonie a eu lieu, à Layrac, sous la présidence de M. Berseville, préfet de Lot-et-Garonne, entouré de M. Dauzon, député, président du conseil général, et de plusieurs conseillers généraux du département.

La municipalité de Layrac s'était abstenue de prendre part à cette cérémonie. Elle avait même fait publier et placarder un avis dans lequel elle déclarait qu'elle était tout à fait étrangère à la distribution des prix, qu'elle n'y prendrait point part et que le budget municipal ne contribuerait dans aucune mesure à la dépense.

Les frais de la distribution des prix avaient été couverts au moyen d'une souscription publique, et le préfet, ainsi que M. Chaumié, ministre de l'instruction publique et sénateur de Lot-et-Garonne, avaient envoyé des prix ou des gravures, pour grossir la part des récompenses à donner aux enfants des deux sexes fréquentant les écoles publiques de Layrac.

On s'attendait à une contre-manifestation. Mais les partisans des sœurs ont jugé sage de rester chez eux, comme d'ailleurs tous les conseillers municipaux et la municipalité de Layrac, lesquels sont républicains et appartiennent au groupe progressiste.

On avait mobilisé deux brigades de gendarmerie. Mais la précaution fut inutile, car le plus grand calme a régné.

M. Carlat, instituteur à Layrac, a souhaité la bienvenue au préfet qui, à son tour, a pris la parole pour définir le rôle de l'école laïque, où l'on doit enseigner la tolérance et la liberté de conscience.

Puis, M. Dauzon, député, a fait entendre quelques paroles pour féliciter les républicains qui se sont groupés autour des écoles laïques.

FAITS DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bureau central météorologique

Lundi, 7 septembre. — Le baromètre continue à se relever dans l'ouest de l'Europe : une aire de pression supérieure à 770 mm. s'étend de la Bretagne à l'ouest des Açores (773 mm.) tandis qu'un minimum passe au nord de l'Ecosse (755 mm.).

De fortes pressions persistent sur la Russie (Moscou 771 mm.).

Le vent est violent du sud-ouest à Belmullet, assez fort du nord sur le golfe de Gascogne, faible sur nos autres côtes.

Des pluies sont tombées vers le golfe de Bothnie et l'ouest des îles Britanniques ; en France, elles ont été abondantes ; on a recueilli 43 mm. d'eau à Biarritz, 21 à Limoges, 31 à Paris, 5 à Dunkerque.

La température s'abaisse, elle était ce matin de 7 à Moscou, 13 à Paris, 24 à Alger, 25 aux îles Sanguinaires.

On notait : 13° au mont Ásgoual, 10° au puy de Dôme et au Ventoux, 2° au pic du Midi.

En France, un ciel nuageux ou beau est probable, avec nouvel abaissement de la température.

A Paris, hier, depuis cinq heures du soir, pluie forte et continue.

La température moyenne, 18°, a été supérieure de 2°2 à la normale (15°8).

Depuis hier midi, température maximum 21°6, minimum 13°2.

Baromètre, à sept heures du matin, 767 mm 4 ; stationnaire à midi.

A la tour Eiffel, maximum : 20°8, le 6 septembre, à 1 heure du matin ; minimum : 11°, le 7 à 6 h. 10 du matin.

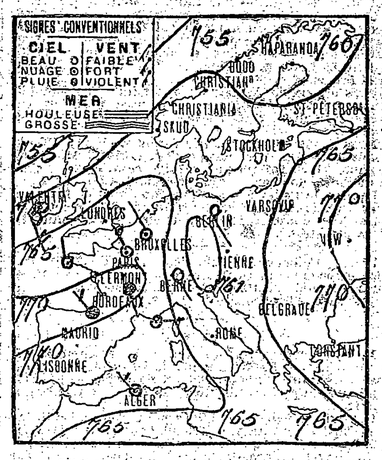

Parc Saint-Maur. — Température du 6 septembre 1903.

3 heures matin.	+15°9	3 heures soir.	+23°
6 —	+14 5	6 —	+17°7
9 —	+20 6	9 —	+15°2
Midi	+22°7	Minuit	+14°2

Situation particulière aux ports

La mer est peu agitée sur la Manche et l'Océan, belle en Provence.

MON PARAPLUIE, S. V. P. — Un accident, dont la gravité a été fort exagérée, s'est produit, ce matin vers sept heures, au chemin de fer Métropolitain.

Un voyageur, qui se trouvait dans un des trains circulant sur la ligne Porte-Maillot-Vincennes, a, par mégarde, laissé choir son parapluie sur le rail. Le convoi stationnait à ce moment à la gare Saint-Paul (rue de Rivoli) et une assez forte détonation retentit. Le choc du parapluie avait produit un court-circuit, et une gerbe d'étincelles jaillit sous le wagon.

Il n'en fallut pas davantage pour provoquer une bousculade. Les voyageurs sortirent du wagon en se poussant, et gagnèrent prestement la sortie.

On vérifia les voitures, on constata qu'il n'y avait aucun incendie à redouter, et le train se remit presque aussitôt en marche... à peu près vide, d'ailleurs. Quant au voyageur, cause de tant d'émotion, il réclamait obstinément : « Mon parapluie ! Rendez-moi mon parapluie, s'il vous plaît ! » Mais une enquête était nécessaire sur l'incident, et on ne lui rendit pas cet objet détestable.

DRAME CONJUGAL. — Un employé de la recette générale des postes, M. Emile Jamais, âgé de quarante-cinq ans, a, hier après midi, poignardé sa femme, dans son domicile, 9, rue Croulebarbe.

Depuis longtemps, de fréquentes discussions s'élevaient au sein du ménage, Mme Jamais faisait à son mari de violentes scènes de jalousie, lui reprochant de lui être infidèle. Hier, vers six heures et demie, le gardien de la paix Lhermitte, du 13e arrondissement, vit venir vers lui le fils des époux Jamais, un jeune homme de quatorze ans, qui lui dit :

— Ma mère est gravement malade et mon père appelle du secours.

Le gardien se rendit immédiatement au domicile de l'employé des postes, et trouva Mme Jamais portant, au-dessus du sein gauche, une blessure qui avait été faite au moyen d'un couteau de cuisine, et qu'un médecin, appelé en hâte, déclara mortelle.

M. Jamais, arrêté, et conduit au commissariat de police, ne fit aucune difficulté pour avouer qu'il était l'auteur du crime.

Il raconta qu'au moment où il venait de se mettre à table avec sa femme, celle-ci lui avait fait une scène très vive, et l'avait soufflété devant son fils. Affolé par la colère, il saisit un couteau de cuisine qui était à sa portée, et en frappa sa femme, qui s'affaissa aussitôt.

M. Pelatan, commissaire de police, a envoyé le meurtrier au Dépôt ; la victime, transportée à l'hôpital Cochin, mourut quelques instants après son arrivée.

TERRIBLE ACCIDENT DE CHASSE. — Nous avons publié hier la nouvelle du douloureux accident de chasse qui s'est produit hier, sur le coteau de Sainte-Radegonde. Notre correspondant de Tours nous envoie les renseignements complémentaires qui suivent, d'après l'enquête de la gendarmerie :

C'est entre sept heures et demie et huit heures que l'accident s'est produit. M. Nicolini se trouvait à ce moment dans la plaine de Châlons, territoire de la commune de Rochecorbon. A 400 mètres devant lui était un autre chasseur, M. Léon Bézard, qui, à défaut du malheureux père trop affolé pour se rendre un compte exact des choses, a donné à la gendarmerie des renseignements précis.

Une perdrix étant partie à portée du fusil de M. Bézard, celui-ci la tira et la blessa. Mais le volatile n'était pas abattu. M. Nicolini voulut tirer à son tour la perdrix. Dans le mouvement qu'il fit pour épauler son fusil, le coup gauche de son arme partit et atteignit son fils Richard, âgé de onze ans et dix mois, qui était auprès de lui. L'enfant tomba foudroyé.

Le cadavre fut aussitôt transporté dans une voiture immédiatement requise chez un médecin de Sainte-Radegonde, qui constata chez le mort une plaie pénétrante à la poitrine du côté gauche, de 3 à 4 centimètres au-dessous de la région précordiale. Le poumon était perforé sur une grande étendue et le cœur avait été également atteint.

Cette sanglante ouverture de la chasse a produit ici, où la famille Nicolini compte de nombreuses sympathies depuis trois années qu'elle est installée en Touraine, une très pénible émotion.

MYSTÉRIEUSE AFFAIRE D'EMPOISONNEMENT. — Le parquet de Lectoure a ouvert une enquête contre une dame Galtier, habitant la localité de Saint-Clar (Gers), que la rumeur publique accuse de deux empoisonnements et d'une tentative d'assassinat.

Mme Galtier, qui n'est âgée que de vingt-quatre ans, perdait au mois de novembre dernier son mari, M. Gaston Galtier, juge de paix à Saint-Clar, qui mourut subitement. Elle lui avait fait, peu de temps auparavant, contracter une assurance sur la vie.

Il y a quelques semaines, Mme Galtier faisait venir auprès d'elle son frère Jean-Gaston Dupont, âgé de trente-sept ans, auquel elle fit également souscrire une police d'assurance. A la même époque, elle achetait chez un vétérinaire, pour détruire des rats, disait-elle, une certaine quantité d'arsenic.

M. Dupont étant parti pour accomplir une période de treize jours à Toulouse, fut pris, dès son arrivée à la caserne, de violentes douleurs intestinales et il fut être renvoyé au domicile de sa sœur.

Dimanche dernier, celle-ci retourna chez le vétérinaire, pour obtenir une nouvelle ordonnance en vue d'acheter encore de l'arsenic. Il s'y refusa. Mme Galtier ne se découragea pas et se rendit chez un pharmacien, qui se laissa convaincre et livra le poison.

Le soir même, M. Gaston Dupont succombait, et sa mort était accompagnée des symptômes qu'on avait remarqués lors du décès de M. Galtier.

La population s'émut. Pendant la nuit, des placards portant le mot : *empoisonneuse* furent collés contre le domicile de la veuve Galtier. Le parquet ouvrit une information. Des témoins accusèrent l'inculpée d'avoir voulu, en outre, se défaire de son fils, âgé de quatre ans, qui avait été récemment trouvé au fond d'un puits, et au nom duquel une police d'assurance avait été signée par la mère.

Mme Galtier nie énergiquement les faits qui lui sont reprochés.

Le parquet de Lectoure s'est transporté, hier soir, à Saint-Clar, pour interroger Mme Galtier, qui a été incarcérée à la maison d'arrêt. L'autopsie, qu'elle réclame, sera pratiquée dans le Lot-et-Garonne, où l'inhumation de M. Galtier a eu lieu.

UNE FEMME TUÉE PAR SON MARI. — Notre correspondant de Rennes nous écrit :

Dans la nuit du 28 au 29 août, mourait subitement, à Saint-Georges-de-Reintembault, une dame Depas, femme d'un riche rentier. Tout d'abord, cette mort n'éveilla aucun soupçon, et les obsèques eurent lieu sans incident. Mais, quelques jours après, une dénonciation parvenait au parquet de Fougères, qui fit immédiatement procéder à une enquête.

Le corps de Mme Depas fut exhumé, et l'autopsie révéla que la malheureuse femme avait été tuée à coups de pied et de bâton.

Le mari, déjà soupçonné, pressé de questions, vient d'avouer son crime. Il prétend l'excuser par le dépit que lui causaient les habitudes d'intempérance récemment contractées par la victime.

M. Depas a été écroué à la prison de Fougères.

UNE CHASSE MOUVEMENTÉE. — On nous écrit de Granville :

Le bateau garde-pêche le *Trieux*, après une tournée de pilotage aux îles Chausey, était venu s'amarrer dans le port de Granville, ce qui fit supposer aux pêcheurs que le garde-pêche ne se livrerait à aucune surveillance effective sur les bancs de pêche, au cours de la nuit qui allait suivre.

Contrairement à ces prévisions, vers onze heures du soir, le *Trieux* reprenait la mer et se rendait au cantonnement de Champeaux, où la pêche est interdite, et y surprenait, vers onze heures et demie, le bateau l'*Indépendant*, appartenant à un patron de Cancale, en train de pêcher au chalut.

La chasse commença aussitôt pour ne se terminer que près de quatre heures après, vers trois heures et demie du matin.

Dans le but de constater le numéro du bateau, le *Trieux* essayait de « l'élonger », mais à chaque tentative de ce genre, le bateau de pêche se lançait dans le vent, imposant à son chasseur une évolution qui assurait au bateau poursuivi une certaine avance.

Plus de dix fois, l'*Indépendant* renouvela cette habile manœuvre et toujours avec succès.

A minuit, le coucher de la lune survenant et une collision étant dès lors à redouter, le *Trieux* démasqua ses feux, l'*Indépendant* n'imita pas cette manœuvre, et la chasse continua plus ardente que jamais.

L'*Indépendant*, bien décidé à échapper par tous les moyens, s'élança sur les écueils de Champeaux, dans le but d'y faire échouer le *Trieux*. Par huit fois, il courut tantôt sur les hautes terres de Champeaux, tantôt sur le mont. Enfin, il tenta une arrivée sur le *Trieux*, au cours de laquelle, le bateau garde-pêche subit plusieurs avaries.

Vers trois heures et demie du matin, la brise ayant molli, l'*Indépendant* fut enfin obligé de se laisser joindre.

UN MUR QUI S'ÉCROULE. — DEUX MORTS. — Notre correspondant de La Roche-sur-Yon nous écrit :

Hier dans l'après-midi, M. Dupont, maçon, travaillait chez M. Maslard, propriétaire dans la commune de Lousy (Vendée), à la construction d'un mur pour clôturer une cave. A un moment donné, le terrain céda et le mur, qui avait six mètres de hauteur, s'écroula sur une longueur de huit mètres, ensevelissant le maçon Dupont et la petite fille de M. Maslard, âgée de six ans, qui regardait travailler l'ouvrier.

Après un travail acharné, on parvint à dégager les victimes. La petite Maslard avait cessé de vivre, et Dupont expirait quelque temps après.

UN ACTE DE FANATISME. — Notre correspondant de Tulle nous écrit, au sujet des troubles dont nous avons parlé et qui se sont produits à Lamazière-Basse (Corrèze) le jour de l'inauguration, par les libres-penseurs, d'un modeste monument élevé dans le cimetière de cette commune à la mémoire du citoyen Paupard, que, pendant une des dernières nuits, des inconnus ont pénétré dans le cimetière, ont déchiré les bouquets qui se trouvaient sur le monument Paupard et, après avoir brisé à coups de marteau la plaque de marbre sur laquelle étaient gravées les inscriptions commémoratives, ont enduit le monument d'ordures.

INFORMATIONS DIVERSES

— M. Doumergue, ministre des colonies, est venu passer quelques jours de vacances dans les environs de Port-Vendres, chez M. Pams, député.

— M. Ruau, député de la Haute-Garonne, délégué des beaux-arts, a présidé, hier, à Bagnère-de-Luchon, la cérémonie de l'inauguration de la statue de la « Vallée du Lys », groupe représentant Caïn et Abel, œuvre du statuaire luchonnais Mengue, membre du jury au Salon. Ce groupe a été donné par l'État à la ville de Bagnères-de-Luchon.

Une foule considérable dans laquelle on remarquait de nombreux étrangers, et les sociétés musicales qui prennent part au concours présidé par M. Pedro Gailhard, assistaient à la cérémonie.

— Les fêtes d'inauguration du monument Charcot seront célébrées le 20 septembre à Lamalou-les-Bains.

— Le ministre du commerce présidera la cérémonie. MM. Raymond et Landouzy, délégués de l'Académie de médecine, et 150 médecins français et étrangers y assisteront.

— Le consistoire de l'Eglise réformée de Paris est autorisé à accepter le legs universel fait en sa faveur par Mlle Esther Fricheteau, par testament olographe du 19 mai 1898, et consistant en des valeurs mobilières estimées à la somme de 1,061,344 fr. 59 et en divers immeubles estimés 85,327 francs.

— La fête annuelle de l'Association des secrétaires de rédaction des journaux et revues aura lieu le samedi 12 septembre, à midi et demi, au Pavillon bleu, à Saint-Cloud. Le déjeuner sera suivi d'un concert.

TRIBUNAUX

Un abbé en correctionnelle. — Sur des poursuites intentées par le parquet, le tribunal correctionnel de Tarbes vient de condamner à un mois de prison l'abbé Célestin Abadie, qui, depuis longtemps de bruyants démêlés avec l'évêché de Tarbes, pour avoir porté illégalement, malgré l'interdiction ecclésiastique dont il était frappé, le costume de prêtre.

NÉCROLOGIE

Monsieur et madame Louis Ney, 47, rue Copernic, viennent d'avoir la douleur de perdre leur père et beau-père, Monsieur J. Ney, décédé le 31 août, à Leipzig, dans sa quatre-vingt-septième année.

LETTRES D'UN VOLONTAIRE
DE L'ARMÉE DU RHIN

LETTRE IV

Au citoyen Jean-Xavier Joliclerc, demeurant à Froidefontaine, district d'Arbois, département du Jura, par Salins et Noseroy, à Froidefontaine.

La liberté ou la mort

De l'hôpital d'Amiens, le 25 septembre 1793, l'an II de la République française.

Citoyen, mon cher oncle,

C'est de race que les Joliclerc « marchent large », mais moi j'en peux remercier la nature. J'étais perdu sans cette conformation. Un boulet qui a tué le camarade qui était derrière moi a passé entre mes cuisses et n'a fait que me meurtrir un peu légèrement les deux cuisses auprès des genoux, ce qui fait que je me trouve aujourd'hui en ces lieux. J'ai été évacué des hôpitaux de Lille et d'Arras, et j'ai été transporté en cette ville sur des voitures. Je ne crois pas y faire un long séjour. Ma guérison s'avance; je crois aller rejoindre mon bataillon aux premiers jours. C'est dans la journée du 15 de ce mois que j'ai été blessé, près de Courtrai. Cette journée n'a pas été comme les précédentes; elle n'a pas été glorieuse pour notre brigade, ni avantageuse. Nous avons perdu de biens braves gens. Nous avons été mis totalement en déroute et avons été obligés d'évacuer Denain que nous avions pris le 13. Depuis le 6 de ce mois, que nous sommes arrivés dans l'armée du Nord, nous ne cessons de nous battre tous les jours, et il n'y a guère de jour où l'on obtienne des succès. Le 13 de ce mois, nous avons vu Joseph Milet et l'on a bu l'eau-de-vie ensemble. Il se porte bien. Nous avons été à l'attaque de Werwick ensemble. Il se bat bien, à ce qu'il dit, mais on ne lui doit rien pour cela.

J'ai écrit à Xavier depuis Hazebrouck, le 3 de ce mois, mais je n'ai point reçu de ses nouvelles. Je doute s'il a reçu ma lettre, cependant je lui ai adressée à la citadelle de Courtrai, où de ses camarades, que j'ai trouvés à notre parc, m'ont dit qu'il était. L'on a fait dernièrement une sortie à Courtrai, qui n'a pas été avantageuse, il n'est pas à désirer qu'il s'y soit trouvé.

Nous avons fait une route de cent quarante lieues depuis Landau à Dunkerque, et de cette dernière ville jusqu'à Amiens. J'ai encore fait plus de soixante lieues par les tours et détours. Malgré tout cela, je me porte à merveille ; j'ai un appétit enragé, je mange la portion comme une fraise.

Depuis que nous sommes dans cette armée, je me suis déjà trouvé dans quatre batailles. Nous avons battu les Anglais et les Hollandais complètement. On leur a détruit plus de vingt mille hommes et des effets de campement. C'est ici que l'on peut dire, quand l'on se lève le matin (parce que nous n'entrons ni dans maisons ni dans tentes, toujours à la belle étoile, par la pluie et le beau temps), que l'on peut bien dire : « Je pourrais bien ne pas voir le soir. » Nous en avons déjà une douzaine de moins que nous n'en avions en arrivant. Les uns sont morts et les autres estropiés. La compagnie diminue. Notre capitaine est resté au dépôt, en Alsace... Il fait bon faire la guerre comme cela !... et puis avoir bonne paye ! Ne me parlez pas de ces grands causeurs !

Dans ce pays, tous les jeunes gens, depuis dix-huit ans à vingt-cinq, sont obligés de partir et partent indistinctement du riche ou du pauvre. J'ignore si c'est comme cela chez nous. Si vous me faites l'honneur de me l'écrire, marquez-le moi.

Nous avons bien besoin de force, parce que nous avons un redoutable ennemi à combattre. Il est en grand nombre, plus que nous.

J'ai écrit à ma mère le 9 de ce mois. Je ne sais pas si elle a reçu ma lettre. Assurez la bien de mes respects et dites-lui que je me porte bien à part mon mal de cuisse, mais ce ne sera rien.

Bien des compliments de ma part à tous les concitoyens de notre commune.

Ecrivez-moi, mon cher oncle, et marquez-moi comment vont les affaires par là. L'on dit que les fourrages se sont bien vendus.

Toutes les denrées sont d'une cherté horrible. Une bouteille de bière se vend trois livres par ici. L'on n'en peut plus boire.

Il est temps que je finisse. Adieu ou au revoir.

Votre neveu,

FRANÇOIS-XAVIER JOLICLERC,
Caporal à la 4e compagnie, 7e bataillon du Jura de la brigade du 67e, dans l'armée du Nord. (Armée du Nord.)

Vous êtes assuré de faire une meilleure Saint-Michel que votre neveu et votre fils. Mais ils y auront part, parce que vous penserez à eux et vous boirez à leur santé.

LETTRE V

A la citoyenne Marie Pernotte Deframe, veuve de Pierre Joseph Joliclerc, demeurant à Froidefontaine, district d'Arbois, département du Jura, par Salins et Nozeroy, à Froidefontaine.

De Saint-Denis, le 24 octobre 1793, an II de la République française.

Chère mère,

J'ai reçu votre lettre du 22 de l'autre mois, il y a environ huit jours. Elle m'a fort réjoui en m'apprenant que vous vous portiez assez bien. Du moins, elle me l'a laissé à entendre. Si mon oncle vous a fait part d'une lettre que je lui écrivis le 25 de septembre, vous êtes instruite que j'ai été blessé à notre retraite de Denain. Un boulet me passa entre les deux cuisses et me meurtrit ; mais ce n'était rien que cela. Je suis resté une dizaine jours à l'hôpital d'Amiens, en Picardie, et après cela, j'ai rejoint mon bataillon, qui était au camp de la Magdeleine, sous les murs de Lille, en Flandre. Je n'y étais pas sitôt arrivé que l'on m'a appris que mon cousin y était. Je m'y suis transporté le même jour; je l'y ai trouvé. C'était le dimanche, 29 septembre, jour de Saint-Michel. Nous y avons bu quelques pots de bière ensemble, et nous y avons eu grande conversation. Je le suis allé revoir le 30 et le 1er octobre, mais lui n'a pas voulu me venir voir au camp, cependant ce lui était plus facile qu'à moi. Il me fallait une permission pour entrer en ville, et il ne lui en fallait point pour en sortir, comme canonnier.

Le 3 octobre, nous sommes partis pour venir débloquer Maubeuge. Nous avons marché une dizaine de jours, et le 15 de ce mois nous avons commencé l'attaque. Le 16, j'ai encore été blessé et l'on m'a amené sur une voiture à Saint-Denis, auprès de Paris. Je n'en suis pas plus éloigné que de chez nous à... Si je pouvais sortir, j'irais voir notre cousin Alexandre Cuinet. Mais l'on ne peut sortir de l'hôpital, et l'on ne peut entrer à Paris qu'avec de bons passeports, de sorte que je serai venu tout proche de Paris sans y aller.

Notre bataillon a gros souffert à cette attaque. Hugon, de Nozeroy, a eu une cuisse percée d'une balle. Carré, de Commeraille, a eu une balle au corps. Le petit Chauvin en a eu une qui lui est entrée plus bas que l'oreille et lui est sortie par la bouche, lui fracassant la mâchoire. Vernier, de Mignovillars, a eu la cuisse un peu effleurée d'un coup de biscaïen. Un Ducret, d'Arsurette, a eu une balle dans le pied. Notre tambour, un Tinot, de Nozeroy, en a eu une dans le genou. Le frère de Magnien, de Nozeroy, une derrière l'épaule. Nous en avons qui ne sont pas de chez nous qui sont restés sur le carreau, tués raide; d'autres qui ont été enlevés du champ de bataille, mais qui sont morts quelques heures après; il y en a un qui a eu la langue coupée d'une balle. Tous ces gens-là sont de notre compagnie. Moi, j'ai reçu un coup de mitraille sur le nez. Comme il était un peu bossu, cela m'ôtera ce que j'avais de trop; j'en serai quitte à bon compte, à ce que je crois.

J'ai été en marche depuis le 10 au soir jusqu'à hier soir où j'arrivai ici. Nous y sommes assez bien, bien couchés. Cela, qui est étrange pour nous, assez bien nourris. Un bon verre de vin par jour. Je me referai sûrement ici pendant le peu de temps que j'y passerai.

J'ai été bien réjoui d'apprendre que la Thérèse Dôle était mariée ; Xavier n'y pensera plus. Il ne me parlait que d'elle. Il a même écrit une lettre au père, tandis que j'étais auprès de lui. Il lui demandait de lui faire un mot de réponse. Un oui ou un non lui suffirait ; le premier le rendrait un heureux mortel, le dernier lui ôterait toute ressource. A la première approche des ennemis, il se précipiterait dans leurs rangs et mourrait ainsi, glorieusement. Voilà son expression. Je l'ai traité de fou, comme il le méritait mais je ne crois pas que cela ait diminué ses feux. Il est actuellement au fort Saint-Sauveur, à liste d'adjudant sous-officier, avec 3 fr. 12 c. de paye par jour ; il est là environ pour un an. Pendant ce temps, la paix se fera sûrement, il ne craint rien de la guerre. J'ai été très mal content de sa réception ; il m'a dit que je semblais un malandrin et ne me reconnaissait pas. Je ne suis pas habillé comme lui qui est toujours en ville. Voici dix-huit mois que le même habit couche sur la terre et me sert de couverture.

J'ai pris une culotte, deux chemises et une paire de bas au magasin, et quand je m'en retournerai d'ici, je prendrai encore une paire de bas, une paire de souliers, des guêtres, une chemise, un habit et une veste. Il me faut cela pour passer l'hiver. Même, il me faut un chapeau... Je devrai gros à la nation. Je craignais de m'endetter, mais puisqu'il le faut, il le faut ; comme dirait ma grand-mère : « « *Tan que lou payeros que na sou è maille.* »

Dans votre lettre, vous ne me marquez pas qui sont les jeunes gens de chez nous qui sont partis; marquez-le moi. Pour Emmanuel Gaillier, je l'ai laissé à l'armée du Rhin. Depuis ce temps je n'en ai point reçu de nouvelles. Il avait quitté son régiment de cavalerie du Dauphin et s'était mis dans l'artillerie volante. Il se portait bien quand je le vis.

Je finis, ma chère, mère en vous assurant d'une parfaite amitié, et suis votre fils,

F.-X. JOLICLERC,
Caporal, 4e compagnie, 7e bataillon du Jura dans l'armée du Nord, proche Maubeuge.

Xavier me dit qu'il vous avait écrit deux lettres et que vous ne lui aviez point fait de réponse, qu'il en attendait. Il m'a dit qu'il avait employé 400 livres à se monter. Tandis que j'y étais, il alla lever une paire de bottes qui lui ont coûté soixante et dix livres. Jamais